Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260120-BC_202601_N06-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre des délibérations
Session ordinaire
Bureau Communautaire
Séance du 14 janvier 2026 – 14h00

Le Bureau Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon.

PRÉSENTS : Jacques EDERN, Gildas BERNARD, Stéphane CLOAREC, Anne BESCOND, Bernard FLOCH, Odile THUBERT-MONTAGNE, Aline CHEVAUCHER, Bernard LE PORS, Éric PENNEC, Jacques PONTU, Patrick GUEN et Éric GRALL, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Dominique AZOU : DGS et Véronique GUYONVARCH : DGA.

ABSENTS EXCUSÉS : Jean-Noël EDERN – Éric LE BOUR

Date de la convocation :	**Membres du Bureau :**	**Présidence de séance :**
8 janvier 2026	En exercice : 14	Jacques EDERN
Date d'affichage :	Présents : 12	**Secrétaire de séance :**
8 janvier 2026	Votants : 12	Gildas BERNARD

CHARTE DE TERRITOIRE : HAUT-LEON COMMUNAUTE – Un Bout de Bretagne Intense

Axe : Transition Économique	**Enjeu : Affirmer la destination touristique**	**Action : engager une dynamique touristique innovante**

Objet : Tourisme de Savoir-Faire

Numéro d'ordre	**Nomenclature**	**Rapporteur**
BUR-2026-01-N06	9.1	Jacques EDERN

Jacques EDERN, Président, rappelle qu'une action, à l'échelle de la destination « Côte de granit rose - Baie de Morlaix » concerne le développement du **tourisme de savoir-faire, pour un accompagnement des entreprises à la création de visites** qui se présente en plusieurs étapes :

- Sensibilisation des techniciens au concept de la visite d'entreprise puis prise de contacts ;
- Atelier collectif pour les entreprises sur les enjeux (informations de premier niveau) ;
- Audits individuels des entreprises souhaitant s'engager dans la démarche …

Un maximum de 10 entreprises serait accompagné, réparti sur les 3 EPCI de la Destination induisant un financement de 250 euros hors taxes par entreprise de la part des EPCI pour accompagner la phase d'audit individuel.

Après avoir entendu le Rapporteur ;

DÉLIBERATION

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide, d'approuver la participation financière de 250 euros hors taxes par entreprise sur le Budget Tourisme.

Présents	**12**
Pouvoirs	**0**
Votants	**12**
Pour	**12**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Président
Jacques EDERN

Le Secrétaire de Séance
Gildas BERNARD